



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 avril 2024
(Date de convocation 05 avril 2024)

Délibération N° 20240411 – 22

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thierry Ribeiro, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Laurent SANTUCCI, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : M. Etienne Lay : procuration donnée à M. Alexandre PUJO-MENJOUET ; M. Sylvain Saligot : procuration donnée à M. Thibaut MAURIN, M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torné

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à : Mme Aurore Ville

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

Objet : ACQUISITION SOURCE DU COUYA ET FERMAGE M. PENE

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles M444/ M445/ M446/ M447/ M448 situées au Couya d'une surface de 24 780 m² afin de régulariser le captage du réservoir local. La commune préempte sur cette vente pour un montant de 10 000 € l'ensemble en maintenant Monsieur Laurent PENE en fermage sur les lieux.

Il est proposé d'approuver l'acquisition des parcelles M444/ M445/ M446/ M447/ M448 pour 10 000€ en maintenant Monsieur Laurent Pene sur le fermage existant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Article 1er** : approuve l'acquisition des parcelles M444/ M445/ M446/ M447/ M448 situées au Couya d'une surface de 24 780 m² pour un montant de 10 000€,
- **Article 2** : de maintenir Monsieur PENE sur le fermage existant
- **Article 3** : charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, pour signer l'acte authentique et tous documents utiles.

Date affichage : 15/04/24

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet